



Adresse n de siren et lieu d activité?

Par **melcha**, le **03/04/2014** à **15:35**

Bonjour
Peut on enregistrer son numéro de siren a son adresse personnelle et avoir un tout autre lieu pour exercer son activite ou avoir son bureau ou commerce en tant qu artisan?
Merci

Par **moisse**, le **04/04/2014** à **09:09**

Bonjour,
La réponse est OUI
Bien des entreprises ont leur siège social au domicile ou l'appartement de leur dirigeant et exploitent ailleurs dans des locaux adaptés.
S'il y a plusieurs établissements, il y aura plusieurs n° SIRET, mais toujours le même SIREN

Par **alterego**, le **04/04/2014** à **11:30**

Bonjour,
Moisse a répondu à votre question.
Permettez-moi de vous reprendre sur l'emploi du qualificatif artisan.
Une personne immatriculée à la Chambre des Métiers ne peut se prévaloir du titre d'artisan (maîtrise d'un art) que si elle a un diplôme ou un titre homologué dans le métier exercé, ou si elle justifie de la durée d'exercice du métier de 3 ans au moins.
Ceci a été établi dans le but, sinon d'éviter, de limiter la concurrence déloyale des non qualifiées.
Cordialement

Par **melcha**, le **04/04/2014** à **14:46**

Merci bien a vous Moisse et Alteregorn
Vous m avez bien eclairer sur mon
sujet
Cordialement.